



## Gratification de stage - l'hopital refuse de me payer

Par **speranza**, le **18/05/2010** à **17:50**

Bonjour,

étudiante en master, j'effectue un stage en tant que cadre qualité dans un laboratoire dépendant d'un hôpital. Le stage que j'effectue dure 3 mois. Lorsque j'ai eu mon entretien, tout s'est très bien passé, on m'a accepté. 3 mois plus tard, soit 1 mois avant le début de mon stage, la drh m'a tel pour me dire qu'il ne payait pas les stagiaires et que donc je devais signer un papier renonçant à ma gratification si je voulais faire le stage là bas. J'ai alors signé ce papier.

Mes supérieurs ont appris cette procédure depuis peu et sont très en colère contre le système qui a été mis en place, disant que c'était être hors la loi et que ma lettre n'avait aucune valeur juridique.

Malgré cette lettre, puis je réclamer ma gratification ? si on me la refuse (c'est ce qui est entrain de se passer car ils ont fait plusieurs reunions depuis la gueulante de mes patrons) que puis je faire ?

Je vous supplie de me répondre, je suis étudiante et je ne sais où demander mes droits, les avocats demandant beaucoup d'argent pour une question...  
Merci beaucoup

Par **pepelle**, le **23/05/2010** à **02:19**

Bonsoir

La lettre que vous avez signé ne vaut rien du tout et n'a aucune valeur juridique. En effet, on ne peut renoncer à l'avance à ses droits.

Si le labo est indépendant de l'hôpital, donc privé, il vous faudra les menacer d'un tribunal judiciaire s'ils ne paient pas

Si le labo dépend de l'hôpital, donc est public, il vous faudra les menacer du tribunal administratif.

Contactez le syndicat majoritaire de votre secteur pour qu'il intervienne